

# Les dernières nouvelles de la Genète

N° 37

Juillet 2019

Les Dernières Nouvelles de La Genète  
Mairie  
71290 La Genète  
**Directeur de la publication :** Bernard Comtet  
**Rédaction :** Christophe Berger

Les Dernières nouvelles de La Genète est distribué gratuitement aux familles habitant La Genète. Les personnes domiciliées dans une autre commune et désirant recevoir ce journal doivent s'adresser à la mairie de La Genète. (Permanences le lundi de 13h15 à 17h15 et le jeudi de 9h à midi).

## EDITORIAL

Chers administrés,

Le premier semestre 2019 a vu la réalisation de plusieurs projets portés tout ou partie par la commune : réalisation d'un nouvel hangar communal avec local fermé pour stockage matériel du Comité des Fêtes, réfection RD 339 (il reste une finition enrobé à chaud à faire hors agglomération courant Juillet), fin de mise en place signalétique Domaine des Druides, reprise et/ou nouveaux marquages routes...etc). D'autres sont en cours de devis (façade extérieure gymnase, rénovation du parc des chaudières à gaz)

La rénovation complète de la cuisine de la Tour Jérusalem est actée (prélèvements pour recherche présence amiante, études en 2019). La rénovation complète est prévue début 2020 (Janvier, Février, Mars).

Ce mois de Juin a malheureusement vu la fermeture de l'épicerie/bar, malgré les efforts déployés par les gérantes. Les locaux commerciaux sont actuellement disponibles.

La fin du mois de Juin a été marquée par un épisode caniculaire (alerte niveau 3 déclenché par le préfet) qui peut se reproduire.

Dans ce cas d'alerte, il faut exercer une vigilance particulière pour vous et vos proches, notamment chez les personnes âgées ou à handicap. A ce sujet, les personnes qui en font la demande, peuvent s'inscrire en Mairie sur un registre où sont enregistrées leurs coordonnées et leur situation. Ce registre permet d'avoir une assistance sur demande, ou une visite par le Comité d'Action Sociale de la commune.

Enfin (voir en dernière page), nous notons une recrudescence d'apports « sauvages » ou bris de bouteilles sur la place communale vers le point d'apport volontaire (matelas, chauffe-eau, magazines au sol, vêtements malgré le point relais en place...etc). Un peu de civisme serait le bienvenu, sachant que la déchetterie de Cuisery accueille ce genre de « déchets » tous les jours

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Bernard COMTET  
Maire de LA GENETE

## SOMMAIRE

**Pages 1 :** Editorial

**Pages 2, 3, 4 :** Conseils municipaux

**Page 5:** Elections européennes

**Page 6:** Comité des Fêtes

**Page 7:** Chasse aux œufs  
Domaine des Druides

**Page 8:** Club des Genétods  
Bibliothèque municipale

**Page 9:** Cérémonie du 8 mai  
Travaux communaux

**Page 10 :** Sapeurs pompiers

**Page 11 :** Etat civil  
Carte « Avantages  
jeunes »  
Savez-vous que...?

**Page 12 :** A noter  
Aide financière  
Entretien des fossés  
Incivilités

## Conseil municipal du 12 février 2019.

Le Conseil municipal de La Genète s'est réuni ce mardi 12 février 2019 à 20h. sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Les membres du Conseil sont présents, à l'exception de Gaëlle TRONTIN (pouvoir donné à Bernard COMTET), Carole FAURE (pouvoir donné à Christophe BERGER) et Michèle MOUREAU.

Un courrier de la Sous Préfecture indique que la délibération prise lors du Conseil municipal du 8 novembre 2018 concernant les délégations consenties au maire n'est pas valable, car les délais n'auraient pas été respectés, et doit être reprise.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le texte fixant les différentes délégations de pouvoir consenties au maire et annule la délibération du 8 novembre 2018.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le mandatement des investissements pris avant le prochain vote du budget.

De même, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le paiement, avant le vote du budget 2019, du contrôle caméra effectué sur la dernière tranche d'assainissement par la société ADF TEC pour un montant de 16 933,10 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil municipal propose une durée d'amortissement de 50 ans pour le remboursement des différentes tranches d'assainissement.

M. le Maire présente au Conseil le projet de rénovation totale de la cuisine de la Tour Jérusalem, établi par la société i2b pour un devis estimatif de 106 793 €, incluant la réfection de la toiture.

A l'unanimité, le Conseil municipal se montre favorable à ce projet. Les travaux pourraient être exécutés en début d'année 2020.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les demandes de subventions pour les travaux de rénovation de la cuisine de la Tour Jérusalem, à la DETR à hauteur de 30% du montant des travaux, et au Conseil départemental sous la forme d'Appel à projets à hauteur de 20 % du montant des travaux.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la mise à jour du bail du Comité de gestion du Domaine des druides consécutive au décès de Philippe TATON.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de faire déplacer les panneaux d'entrée du village situés sur la RD 975 pour les faire installer sur la RD 339, l'emplacement exact étant encore à définir.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le versement de la subvention de 3 347,12 € demandée par l'Association du Restaurant scolaire, cette somme étant calculée au prorata du nombre d'enfants domiciliés sur la commune et inscrits dans le RPI.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de modifier les statuts du SIVOS Brienne La Genète Jouvençon consécutifs à l'arrêt des NAP et de la garderie scolaire sur la commune à la rentrée 2018.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux suite à la mise à jour de l'indice INSEE qui passe de 1022 à 1027.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la demande de prolongation de contrat d'une année avec l'Assistance technique du département pour la visite technique des deux ouvrages d'assainissement collectif.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques de la commune, document élaboré et présenté par M. le Maire qui sera envoyé au centre de Gestion pour y être validé, puis retourné et signé par le Maire et les employés communaux et révisé chaque année.

M. le Maire évoque la question soulevée par un habitant de la commune qui a réglé par erreur la facture liée au raccordement de son assainissement collectif sur le domaine public en lieu et place de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte de rembourser à cet habitant le montant de ces travaux qui étaient à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le devis présenté par le SYDESL pour le remplacement des lampes énergivores par des lampes LED. La part de la commune est de 50 % du montant des travaux, ce qui représente un montant de 3 700 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la nouvelle réglementation RGPD concernant la protection des données. M. le Maire précise que le syndicat intercommunal AGEDI propose aux communes membres un contrat gratuit assurant leur mise en conformité.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de confier à l'entreprise Cédric Sanvert la coupe d'arbres et la taille des haies du logement de l'épicerie communal pour un montant de 4 400 € TTC. M. le Maire pré-

cise que l'entretien à venir de la haie sera à la charge des locataires, ce qui sera précisé dans le bail de location de l'appartement de l'épicerie.

M. le Maire indique que le changement de la cureuse est devenu nécessaire. Il présente au Conseil un devis de la société Donguy pour l'achat d'une nouvelle cureuse pour un montant de 7 560 € duquel pourront être déduits 1 000 € de reprise de l'ancien matériel.

M. le Maire présente au Conseil un devis de 1 639,80 € de la société Proximark pour différents marquages au sol en agglomération et dans la cour de l'école.

Mme DUPONT présente au Conseil la carte Avantages Jeunes qui, pour un coût d'achat de 8 €, permet des tarifs avantageux sur des centaines d'activités sportives et culturelles pour les jeunes entre 0 et 30 ans. Cette carte sera prochainement présentée aux jeunes de la commune.

### **Conseil municipal du 28 février 2019.**

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni ce jeudi 28 février sous la direction de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Les membres du Conseil sont présents à l'exception de Gaëlle TRONTIN (pouvoir à Bernard COMTET) et Michèle MOUREAU.

- Suite à la demande de la Sous Préfecture de Louhans, le Conseil accepte à l'unanimité d'annuler la délibération prise lors de la séance du 12 février dernier concernant la durée d'amortissement du prêt bancaire pour financer les travaux d'assainissement et qui avait été fixée à 50 ans.

- A l'unanimité, le Conseil municipal valide le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats 2018 concernant la commune qui mettent en évidence un résultat de fonctionnement excédentaire de 106 363,73 € et un résultat d'investissement déficitaire de 33 568,80 €.

- A l'unanimité, le Conseil municipal valide le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation des résultats 2018 concernant l'assainissement qui mettent en évidence un résultat de fonctionnement déficitaire de 45 778,30 € et un résultat d'investissement excédentaire de 6 044,27 €.

- A l'unanimité, le Conseil valide le devis envoyé par le SYDESL pour engager des travaux d'éclairage public sur le hameau de Pirey pour un montant de 881,60 €.

- M. le Maire présente au Conseil le devis de la société Mazoyer pour le changement d'une partie du mobilier - tables et armoires- dans la salle de la mairie.

- A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer les subventions:

Comité de fleurissement : 300 €

EREA Charnay : 50 €

Coopérative SEGPA Louhans : 50 €

Association Economie Solidarité Partage Tournus : 180 €

Centre Anti cancéreux Leclerc Dijon : 75 €

AFSEP : 75 €

CFA Bourg en Bresse : 50 €

CIFA Mercurey : 50 €

FSE Collège Cuisery : 165 €

CFA Autun : 50 €

D'autres demandes pourront être étudiées lorsque les associations en auront fait la demande écrite à la municipalité.

### **Conseil municipal du 08 avril 2019**

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni ce lundi 8 avril à 20h00 sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception de Michèle MOUREAU.

#### **Vote des taux d'imposition**

A l'unanimité, le Conseil décide de laisser inchangée la part communale des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières).

#### **Vote des budgets 2019**

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget communal 2019, équilibré en recettes et en dépenses à 771 556 € pour le fonctionnement, et à 154 714 € pour l'investissement.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget assainissement 2019, équilibré en recettes et en dépenses

à 167 803 € pour le fonctionnement, et à 144 590 € pour l'investissement.

### **Subventions**

D'autres demandes de subventions reçoivent un avis favorable:

Club des Genétods : 300€

Association "La Sauvegarde" : 500 €

ADMR : 400 €

Association sportive du collège "Les Dîmes" : 120 €

Amicale des Sapeurs pompiers : 1 000 €

Association Diaspora Malagasy Miray : 50 €

A.P.E. du collège "Les Dîmes" : 120 €

### **Bureau de vote**

Le Conseil organise les permanences du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai prochain.

### **Approbation du Document unique**

M. le Maire informe le Conseil que le Centre de gestion territorial a validé le Document Unique d'Évaluation des Risques de la commune de La Genète.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ce document.

### **Questions diverses**

M. le Maire fait part de la candidature de Melle Chloé DRAPIER en tant que renfort temporaire entre le 1er juillet et le 15 août pour suppléer les employés communaux pendant leurs congés estivaux.

M. le Maire présente le devis établi par l'entreprise Gaël FELIX pour restaurer les murs extérieurs du gymnase et du pignon de l'école sur une surface totale de 476 m<sup>2</sup>. D'autres devis seront prochainement demandés.

La commune étudie la possibilité de racheter un défibrillateur qui sera accessible au public.

M. le Maire a donné son accord au groupe AXA qui souhaite pouvoir disposer d'une salle afin de présenter ses activités aux administrés de la commune.

M. le Maire informe le Conseil de la réunion qu'il a eue dernièrement avec M. Morey, Directeur de l'usine Superfos, accompagné de son Directeur régional.

Plusieurs points ont été abordés, notamment l'installation d'une vidéosurveillance sur le parking, l'agrandissement du parking, le projet d'extension des bâtiments qui n'est pas remis en cause, la signalétique d'accès à l'usine qui est à améliorer.

### **Conseil municipal du 21 mai 2019**

Le Conseil municipal de LA GENETE s'est réuni ce mardi 21 mai 2019 sous la présidence de Bernard COMTET, Maire de la commune.

Sont absentes à cette réunion: Gaëlle TRONTIN (pouvoir donné à Bernard COMTET) et Michèle MOUREAU.

### **Renouvellement du bail du logement des Templiers**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de reconduire pour trois années le bail du logement des Templiers à compter du 1er juin 2019.

### **Facture Michel BONNET**

A l'unanimité, le Conseil accepte le règlement de la facture de 3 000 € au bureau d'étude Michel BONNET correspondant à l'étude, réalisée en 2013, de l'extension de l'assainissement collectif à cinq branchements supplémentaires. Le versement de cette somme est soumis à la réception d'une facture et à l'accord de la Trésorerie.

### Convention TIG

M. le Maire informe le Conseil que la commune a la possibilité d'embaucher des personnes dans le cadre de travaux d'intérêt général afin d'aider les employés communaux pour certaines tâches précises.

Au préalable, une convention doit être signée entre la commune et la Communauté de Communes.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la signature de la convention entre la commune de LA GENETE et la Communauté de Communes pour la mise en œuvre des mesures de travail d'intérêt général.

### Proposition du SYDESL

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition présentée par le SYDESL pour le renouvellement de l'équipement vétuste d'éclairage public (poteaux, éclairages énergivores) pour un montant total de 8 500 € dont 4 600 € à la charge de la commune, le reste de la facture étant pris en charge par le SYDESL.

### Questions et informations diverses

- Contrairement aux préconisations de la DRI, Le Conseil municipal souhaite que les marquages au sol et les panneaux "stop" et "cédez le passage" soient maintenus aux carrefours des routes débouchant sur la RD 339.

- M. le Maire informe le Conseil que le total des subventions allouées pour les travaux de la cuisine de la Tour Jérusalem se montent à 31 906 € pour un montant total de 88 994 € H.T.

- M. le Maire informe que les gérantes de l'épicerie et du bar cesseront leur activité à compter du 31 mai 2019. Le Conseil se laisse le temps de la réflexion quant à la suite à donner à ces activités et souhaite étudier le projet de louer les locaux du bar et de l'épicerie indépendamment du logement.

### Élections européennes du 26 mai 2019

<u>Listes</u>	<u>Résultats nationaux</u>	<u>Résultats La Genète</u>
Jordan BARDELLA Rassemblement national	23,31 %	38,28 %
Nathalie LOISEAU LREM et MoDem	22,41 %	15,79 %
Yannick JADOT EELV	13,47%	10,53 %
Manon AUBRY La France Insoumise	6,31 %	7,66 %
François Xavier BELLAMY LR	8,48 %	5,74 %
Benoit HAMON Génération .S.	3,27 %	3,35 %
Nicolas DUPONT-AIGNAN Debout la France	3,51 %	2,87 %
Hélène THOUY Parti Animaliste	2,17 %	2,87 %
Jean Christophe LAGARDE Les Européens	2,50 %	2,39 %
Raphael GLUCKSMANN P.S.	6,19 %	2,39 %
<b>PARTICIPATION</b>	<b>50,12 %</b>	<b>46,35 %</b>

## Josh: 10 années au service du Comité des fêtes en quelques dates clés.

2008: Bernard COMTET remplace Philippe TATON en tant que Président du Comité des Fêtes.

2008 à 2011: Pendant 4 années consécutives, une journée de solidarité est organisée en faveur de l'Association « Arc-en Ciel ». Plus de 10 000 € de bénéfices sont versés pour « donner du bonheur aux enfants malades ».

2008 à 2011 : Les soirées « écheuillage » rassemblent jeunes et moins jeunes autour d'un tas de « treuqui ».

A partir de 2009 : Le Marché gaulois au Domaine des Druides et ses animations: la troupe des Mediomatrici, les loups du Castel, la fauconnerie, les Ventres jaunes, les feux d'artifice sur l'étang.

Chaque deuxième dimanche d'août: la Foire à la brocante qui, dans l'enclos de la Tour Jérusalem, attire des milliers de visiteurs. La Brocante fêtera cette année sa 36ème édition !!!

Des repas de remerciements organisés en 2011, 2013, 2015, 2017 et 2019 destinés à tous les bénévoles qui participent à la réussite de ces manifestations.

L'argent récolté est réinvesti:

2009: achat d'un camion.

2010 : achat d'un chapiteau.

2012 : construction d'une statue au Domaine des Druides.

2013 : achat d'une remorque frigo

2015 : achat d'un petit chapiteau

2017 : achat d'un nouveau camion en partenariat avec la commune

*En tant que Président, je suis fier de mes troupes composées de bénévoles de La Genête mais aussi de nombreuses personnes extérieures à la commune. A partir de cette année, j'ai décidé de me mettre en retrait et je confie à Chantal SIMONNET la conduite de cette équipe vers d'autres succès, dans le même esprit de convivialité et de partage.*

*Merci à tous.  
Josh.*

### Nouveau bureau du Comité des Fêtes

Présidente : Chantal Simonnet

Vice président : Bernard Comtet

Trésorier : Christophe Berger

Trésorier adj.: Daniel Casseville

Secrétaire : Véronique Moreira

Secrétaire adjoint : Christian Faure



### Notre nouvelle Présidente

C'est avec plaisir que je prends la relève, au Comité des Fêtes, mais sans oublier de rappeler à tous que cela reste un travail d'équipe. J'espère que vous serez nombreux à continuer votre bénévolat pour notre commune tant aimée, réputée pour sa convivialité. Que tous nos nouveaux résidents n'hésitent pas à nous rencontrer ! Peut-être aurez-vous des idées nouvelles à transmettre ? Offrir des distractions à nos concitoyens, c'est faire vivre notre village, nous connaître mieux et nous ouvrir aux communes voisines !

Vous ne me connaissez pas ? Je suis originaire de La Genête, mais durant 38 ans j'ai volé sous d'autres cieux, puisque militaire dans l'Armée de l'Air. Maintenant à la retraite, mère et grand-mère comblée, je souhaite aussi m'investir pour mon village !

Chantal SIMONNET

## Chasse aux œufs



En ce lundi de Pâques, la traditionnelle chasse aux œufs a attiré une quarantaine d'enfants âgés de 2 à 12 ans, accompagnés pour la plupart de leur famille et amis.



Cette manifestation est organisée par le CCAS de la commune.

Elle s'est déroulée sous les chênes du Domaine des Druides.

Malgré un temps estival, les chocolats, bien dissimulés sous les feuilles et branchages des arbres, n'ont pas eu le temps de fondre puisque tous les paniers ont été remplis en quelques minutes.

Un goûter était offert à l'ensemble des participants et une buvette permettait aux accompagnateurs de se rafraîchir.

## Pêche au Domaine des Druides.

Une centaine de passionnés étaient présents ce samedi 23 février au Domaine des Druides, date d'ouverture de la pêche à la truite.

De très nombreuses prises ont été effectuées, dont certaines de plus de 3 kg. Entre le 21 février et le 21 mars, ce ne furent pas moins de 310 kg de truites de toutes tailles (de 30 à 60 cm) qui furent lâchées dans l'étang communal.



*Une superbe pièce de 4 kg et 66cm.  
Bravo Jacky !!!*

La date de fermeture de la pêche à la truite a été fixée au 31 mars. La pêche aux autres poissons est possible depuis le 1er avril, sauf pour les carnassiers (brochets, sandres) que l'on peut pêcher à partir du 1er mai. Lors de la pêche à la carpe de nuit du 25 au 26 mai, une quinzaine de pièces de toutes tailles furent prélevées; d'autres nocturnes sont prévues les 29 juin, 27 juillet, 31 août et 28 septembre.

On trouve dans l'étang tous les poissons blancs, mais aussi des carpes, brochets, sandres, black bass, tanches, perches et bien sûr les célèbres esturgeons qui doivent être remis à l'eau après capture, bien que quelques personnes ne respectent pas ce règlement.

La date de fermeture générale a été fixée au 20 octobre. L'étang sera alors pêché avant différents travaux. Gabriel EYRARD, Président du Comité de gestion du Domaine des Druides, rappelle que les cartes sont en vente à la cave à vin Billy, Rue Neuve à Cuisery, et sur place à l'étang au prix de 6 € la journée, 20 € la semaine et 45 € pour l'année.

Bonne saison à tous

## La vie du Club des Genétods



Malgré une diminution des adhérents, le Club des Genetods survit ! Diverses activités sont offertes. Les photos ci-contre en témoignent. Lors de la période de Carnaval, nous avons même eu un diaporama sur le Carnaval de Venise et dégustation de bugnes.

Cependant, pour que nos réunions nous permettent de jouer aux cartes, aux boules ou autres activités, nous avons besoin d'être toujours plus nombreux. Vous êtes nouveaux résidants, vous vous sentez « encore trop jeunes », osez ! Rien ne coûte d'essayer...

Une assemblée générale se tiendra en septembre, ouverte à tous.

Pour tout renseignement, contactez :  
Odette Farris, présidente 06 50 27 10 74  
Chantal Simonnet, trésorière et secrétaire 06 10 81 15 45

## Bibliothèque municipale



Dans le précédent « Petit journal », les responsables de la bibliothèque, avaient suggéré l'idée de repeindre les locaux de la Bibliothèque de La Genète, pour les rendre plus accueillant.

Une équipe de volontaires s'est donc retrouvée le weekend du 23 et 24 mars 2019.

Le travail ne fut pas simple car il a fallu vider les étagères et stoker tous les livres à la Mairie.

La volonté, l'amitié, le courage ont donné aux 9 personnes qui ont consacré leur weekend à cette tâche ingrate de nettoyage un entrain formidable.

Merci à Jean-Marc Delperraz qui a été un « chef peintre du tonnerre »

Merci à Ludivine, Martine, Pascaline, Audrey, Christian, Jean-Paul, Christophe, et Daniel.

Après avoir vidé, nettoyé, repeint, grâce à cette équipe, tout a été remis en place et votre bibliothèque a pu ouvrir le mercredi 27 mars.

Merci à toutes et tous pour votre investissement.

## Cérémonie du 8 mai.

75 ans après la fin du conflit, cette cérémonie du 8 mai permettait de rendre hommage à celles et ceux qui combattirent et qui, pour nombre d'entre eux, perdirent la vie pour défendre notre pays face à l'ennemi nazi.

Paul Perrault et Bernard Comtet, dans leur discours respectif, évoquèrent cette période remplie d'atrocités que personne ne souhaite revivre mais que nul ne doit oublier.

*« 75 ans après, alors que les derniers témoins vivants de cette histoire sont parmi nous, la mémoire de ces événements demeure. Nous nous souvenons avec ferveur des débarquements de Normandie et de Provence, de la libération de Paris, du courage et des sacrifices de tous les combattants de la liberté. »*

*Aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne. Elle est notre raison de vivre ensemble. Préservons la! »*



A la fin de la cérémonie, M. le Maire remercia toutes les personnes présentes et profita de l'occasion pour féliciter l'ensemble des sapeurs pompiers de la commune pour leur dévouement avec un hommage appuyé à Jean-Claude LEBLANC qui vient de faire valoir ses droits à la retraite après de nombreuses années au sein des pompiers de La Genète.

Chacun était alors invité à partager le verre de l'amitié au bar où Chantal SIMONNET, notre Conseillère municipale, avait eu la généreuse idée de proposer un diaporama en hommage aux genétods qui avaient combattu il y a près de 60 ans en Afrique du Nord. Ce fut un grand moment de voir les photos de nos figures locales, Paul, Guy, Dédé et les autres, alors âgés d'une vingtaine d'années et enrôlés dans un conflit bien complexe qui reste gravé dans leur mémoire.



## Travaux dans la commune.

- \* Réfection complète du hall du gymnase (Entreprise Félix).
  - \* Installation d'un second WC à la cantine scolaire (Entreprise S2T).
  - \* Pose d'un enrobé dans le bourg (Société Eurovia sous l'égide de la D.R.I.).
  - \* Installation et électrification (Entreprise Gravallon) de la porte sectionnelle sur le nouveau bâtiment communal derrière la mairie.
  - \* Marquage au sol des passages piétons et de l'emplacement bus devant l'école (Entreprise Proximark).
- A noter que le marquage au sol des « stop » concernant la RD 339 est sous la responsabilité de la D.R.I.



## Du côté de la caserne.

### Soirée déguisée des pompiers.



Le samedi 09 mars, l'amicale des pompiers de LA GENETE a organisé sa soirée dansante avec cette année quelques nouveautés: un couscous préparé par M.CASU (Paella Géante de Louhans) que tout le monde a appréciée et un concours du meilleur déguisement auquel près de 50 personnes ont participé sur les 110 personnes présentes au repas. Le gagnant est reparti avec un panier garni.

Le président se félicite du nombre de personnes ayant joué le jeu.

Ce même week-end était marqué par le départ en retraite de Jean-Claude Leblanc après 30 ans de service au sein de la caserne et à l'amicale dont plusieurs années en tant que président. L'amicale tient à le remercier pour tout ce qu'il a fait durant ces 3 décennies.

A noter que le concours de pétanque suivi d'un repas champêtre se déroulera le samedi 14 septembre à la tour Jérusalem.

### Christian FAURE, ancien chef de corps, honoré.

L'ensemble des Sapeurs pompiers de la commune disponibles se sont retrouvés chez Christian FAURE le samedi 20 avril afin de lui remettre un diplôme récompensant ses cinq années passées en tant que chef de corps des pompiers de la commune.

Christian s'est montré particulièrement touché par cette distinction qui met en avant son engagement sans faille durant toutes ces années pendant lesquelles il s'efforça de faire grandir le Centre en favorisant l'acquisition de nouveaux matériels et l'insertion de jeunes pompiers. « *Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont toujours montré un grand dévouement et avec qui nous avons formé une famille unie.* »

En 2016, Christian a été remplacé par le Sergent chef Olivier SIXDENIER qui travaille dans le même état d'esprit avec ses troupes.



### Interventions 1er semestre 2019

- 4 janvier : Secours à personnes ( Rue de la Tour Jérusalem )
- 25 janvier : Secours à personnes ( Route de Veilly )
- 13 février : Secours à personnes ( Rue de l'Eglise )
- 24 mars : Secours à personnes ( Chemin de Pirey )
- 3 avril : Secours à personnes ( Narfoux )
- 7 avril : Secours à personnes ( Veilly )
- 16 avril : Secours à personne (RPC)
- 25 avril : Secours à personne ( Route du Domaine des Druides )
- 27 avril : Secours à personne ( Route de la Villeneuve )
- 8 mai : Secours à personne ( Chemin des Ormes )
- 20 mai : Secours à personne ( Chemin de la Seille )
- 20 mai : Secours à personne ( RD 975 )
- 7 juin : Secours à personne ( Route de Brienne )

**Samedi 14 septembre  
2019**

L'amicale des Sapeurs-Pompiers  
De La Genête

organise un :

**Concours de pétanque**



Inscription à partir de 13h  
début du concours à 14h

10 euros la doublette  
Redistribution totale  
Des inscriptions + 20%

buffet et buvette toute la journée

et le soir à partir de 19h :

**Repas champêtre**

En plateau repas

Jambon braisé  
Frites  
Fromage blanc  
Salade de fruits

10€



Pour tous renseignements et réservations avant le 10/09

06 88 82 06 59  
06 42 95 38 08

## Etat civil 1er semestre 2019

**Naissances :** Svenn VOUSSATIOUK-KOVAL, né le 24 mars 2019.  
Jules Léo FARRIS, né le 16 avril 2019

**Personnes en maison de retraite :** Mme Marie FERRAND à Romenay  
Mme Georgette DAVID à Romenay  
Mme Micheline RAFFIN à Romenay  
Mme Edith RENARD à Romenay  
M. Guy LECLERE à Romenay  
M. Jean RENAUDIER à Cuisery  
M. Joseph HORVAT à Lyon  
Mme Georgette MOINE à Belnay

**Décès :** Mme Paulette RUE, née VIEL, décédée le 12 janvier 2019  
M. Jean-Raymond VERMOREL, décédé le 21 février 2019  
M. Albert MOUCHON, décédé le 12 mai 2019  
M. Georges POULALIER, décédé le 20 mai 2019  
Mme Bruna RENAUDIER, née BENEDETTI, décédée le 20 juin 2019

**Nouveaux habitants :** Nous souhaitons la bienvenue dans la commune à :  
M. et Mme Raymond BACONNET (Veilly)  
Claude et Jean-Marie PIGUET (Templiers)  
Mme Audrey MAGALHAES et M. Alexandre PERRIN (Templiers)  
Mme Catherine BEAUJON ( Veilly )  
M. Corentin HOUSSAYS ( Croisés )

*Nous rappelons à tous les nouveaux habitants qu'il est important qu'ils viennent s'inscrire à la mairie*

## Carte Avantages jeunes

La Carte Avantages Jeunes est proposée aux jeunes de moins de trente ans.  
Elle propose de bons plans pour découvrir la culture, le sport et pour bénéficier de réductions sur les loisirs en Bourgogne-Franche Comté et en Suisse.  
Cette carte est valable du 1er septembre au 31 août de chaque année.  
La commune souhaite en faire bénéficier les jeunes de moins de trente ans qui le souhaitent.  
Pour cela, ils doivent se renseigner en contactant la mairie de La Genète

## Mieux connaître sa commune. Savez-vous que...

Ces quelques informations sont extraites du document « Portrait Croisé de La Genète », rapport produit par Ithéa Conseil qui comprend plus de 100 cartes et graphiques articulés en 15 thématiques et que la commune projette d'acquérir prochainement.

571 : La population légale au 1er janvier 2019.

+21 : L'évolution de la population en nombre d'individus depuis 2010.

42 : L'âge moyen de la population de la commune, contre 39 ans au niveau national.

85 : Le nombre de familles avec enfants dans la commune.

23 % de la population a moins de 20 ans, alors que 28 % a plus de 60 ans.

47 % des personnes de 15 ans ou plus sont mariées, contre 50 % en 2010.

75 % de propriétaires, contre 63 % pour la région.

5 : Logements autorisés entre 2015 et 2017, avec 10 permis de construire.

16 : L'ancienneté moyenne de résidence dans la commune, contre 17 dans le département.

75 % : de la population qui est active, contre 74 % pour la région.

29 % : de la population dont le diplôme est supérieur au BAC, contre 26 % en 2010.

1 738 € : Le revenu mensuel moyen par foyer fiscal de la commune.

# A N O T E R

**L'Atelier de Dan** : Toutes confections textiles et ameublement : 06 60 94 55 61  
**BASSET-LENNOZ Marion** : Pépinière des Avettes 06 50 67 78 11  
**COMTET Bernard** : Maire : 06 13 36 22 24  
**Correia et fils** : fonderie 03 85 40 00 13  
**École** : 03 85 40 16 60  
**Gîtes et Tour** (réservations) Mme AUFRANC : 06 89 31 79 72  
**GRAVALLON Christophe** : électricité générale, électroménager 06 72 62 99 56  
**GREFFET Jérémie** : élagueur, paysagiste, créateur 06 49 03 17 19  
**Mairie** : 03 85 40 12 47  
**OJP Automobiles**: garage, motoculture 06 36 41 57 26  
**RICHARD Christophe** : électricité 03 85 40 11 73  
**SOMAGIC** : barbecues : 03 85 32 27 50  
**SUPERFOS** : conditionnements plastiques : 03 85 32 27 55

## Aide financière

Comme chaque année, le CCAS de La Genète propose aux familles une aide financière pour les enfants qui, pendant les mois de juillet et août, participeront aux centres de loisirs, camps ou colonies de vacances. Cette aide sera de 3,50 euro par enfant et sur 15 jours effectifs ( 52,50 euros ).

Elle concerne les enfants jusqu'à 17 ans ( nés à partir de 2002). Le règlement sera fait sur présentation à la mairie de la facture acquittée avec un RIB avant fin septembre. Pour tous renseignements, contacter la mairie au 03 85 40 12 47 ou Mme DUPONT Martine au 03 85 40 18 26.

## Entretien des fossés

L'arrêté préfectoral n° 2014064-0019 du 5 mars 2014 interdit l'usage des produits phytosanitaires, désherbants, insecticides, etc., dans les fossés, avaloirs, bouches d'égout, caniveaux et autres organes de collecte des eaux pluviales. Pour information, des contrôles ont été réalisés par le service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques. Ils ont permis de relever de nombreuses infractions, essentiellement dues à l'usage de désherbant dans des fossés par des particuliers

**Il appartient à tous d'agir pour reconquérir la qualité des eaux et d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.**

## Nuisances sonores et incivilités

Une nouvelle fois, nous rappelons que les activités bruyantes (tondeuse à gazon, tronçonneuse, scie, motoculteur, perceuse...) ne sont autorisées qu'aux horaires suivants :

- Jours ouvrables: 8h/12h - 14h/19h
- Samedis :9h/12h - 15h/19h
- Dimanches et jours fériés : 10h/12h

Pour rappel, le point d'apport volontaire est dédié uniquement aux déchets recyclables mis directement **DANS** les contenants en place pour chaque type de déchets (verre, plastique, journaux magazines....)

Nous notons depuis quelque temps un manque de civisme sur ces règles élémentaires :

- Présence de sacs d'ordures ménagères mélangés avec plastique et déchets divers, cartons et pub diverses au pied des « bennes »
- Packs de bières vides au sol.
- Nombreux éclats de bouteilles cassées volontairement aux abords des contenants et vers le parterre de fleurs ( voir photo)
- Des « déchets » qui n'ont rien à faire dans cette zone (« cachés » derrière les contenants ou stockés devant ou dans les cases réservés aux déchets du cimetière : matelas, chaises cassées, téléviseurs, chauffe-eau, habits (un point relais vêtement juste à côté....) ....etc.
- La collecte des bouchons et des stylos usagés (récoltés pour associations caritatives) a du être arrêtée car on y trouvait de tout (lames de rasoir, piles usagées, capsules de bières....etc)
- Parfois même des noms ou adresses des auteurs de ces incivilités.....

